

Révision

Propos de l'animateur Joël Le Bigot à propos des Américains Samedi et rien d'autre, le 14 octobre 2006

1. Rappel des faits

Le 14 octobre dernier, à différentes occasions dans l'émission *Samedi et rien d'autre* de la Première chaîne de la radio française, l'animateur Joël Le Bigot a émis des commentaires au sujet du peuple Américain.

À la première occasion, le contexte, c'était la présentation d'« une chose qui existe aux États-Unis », les « *flat daddy* » :

J. Le Bigot : *...ce sont des effigies en carton grandeur nature que le gouvernement américain et les militaires Américains donnent aux enfants pour qu'ils n'oublient pas leur père qui est en train de tuer des gens...*

À la deuxième occasion, c'est le changement d'heure qui est le prétexte :

Ève Christian : *...on va changer l'heure au lieu du 1^{er} dimanche d'avril, ce sera deux semaines plus tôt, le deuxième dimanche de mars...*

J. Le Bigot : *Pis là on va avoir l'air des vrais fous là*

E. C. : *Ha*

J. LB : *Tout ça pour les amerloques encore. Un jour là il faudrait leur régler leur compte.. On va se sauver en Normandie ou ben sur l'océan quelque part où y seront pas...*

À la troisième occasion, dans la Revue de presse de l'émission, son auteur, Nathalie Cloutier rappelle qu'il y a un projet de nouvelle raffinerie à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick :

J. LB : *...tout ça pour nourrir encore les gros culs Américains avec leurs Cherokee pis leurs patentes là. (Annexe 1)*

Le 2 novembre, un auditeur, M. P. Dion porte plainte :

Comment peut-on dire en ondes qu'on va régler le compte des Américains? Comment peut-on dire que ce sont des gros plein de merde comme Joël Le Bigot l'a dit?

...Insulter des gens juste parce qu'ils sont Américains n'est pas haineux?

Le 23 novembre, M. Dion revient à la charge :

Plus d'un mois après que des propos racistes et haineux ont été tenus, aucune excuse n'a été formulée...

Le 28 novembre, c'est par l'équipe de la direction des communications de la radio qu'une réponse est adressée au plaignant :

Ces remarques ont été lancées dans le feu du direct. Bien que notre animateur ne soit jamais allé aussi loin que de dire « plein de m... » comme vous l'écrivez, les termes qu'il a vraiment utilisés n'étaient pas, la direction l'admet, du meilleur goût et nous pouvons comprendre que cela ait pu vous préoccuper. Nous en sommes vraiment désolés et nous pouvons vous assurer que M. Le Bigot n'a voulu à aucun moment « leur régler leur compte ». Comme il l'a expliqué immédiatement dans son échange avec Richard Garneau, notre animateur voulait tout simplement dire qu'il faudrait aller ailleurs, sur l'océan ou en Normandie par exemple, pour vivre autrement. L'option qu'il préconisait n'en était pas une de violence, bien au contraire.

Rappelons que les problèmes de santé des Américains dus à l'embonpoint et à l'obésité, de même que leurs conséquences, sont réels et désormais de connaissance publique. M. Le Bigot a commenté le tout à sa façon. Pour cette raison, nous ne croyons pas que ses propos étaient haineux ou que son intention était d'offenser la population américaine en général. Cela dit, il n'est pas dans la tradition de la radio publique qu'un animateur utilise des expressions comme celles qu'il a utilisées.

Cette réponse n'a pas satisfait le plaignant qui a répliqué le 4 décembre suivant :

Même si je sais que jamais vous allez sanctionner une des icônes des Baby Boomers en la personne de Joël Le Bigot, je demande que vous obligiez Radio-Canada et son animateur raciste de s'excuser pour avoir attaqué tout un peuple en faisant de la sociologie de fond de poubelle.

Et demandé la révision de l'ombudsman le 8 décembre.

2. Le mandat de l'ombudsman

Le mandat de l'ombudsman, c'est de :

... juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...

aussi appelée *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ, accessible à l'adresse Web suivante : www.radio-canada.ca/ombudsman).

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité.

L'exactitude : L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète, mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels.

L'intégrité : L'information est véridique, sans déformation visant à justifier une conclusion particulière. Les professionnels de l'information ne tirent pas profit de leur situation avantageuse pour faire valoir des idées personnelles.

L'équité : L'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements. (NPJ, III,2)

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est données au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la Loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.

La juridiction de l'ombudsman

S'étend à toute information diffusée à Radio-Canada (...) De façon générale, l'ombudsman n'a pas juridiction pour entendre les plaintes relatives aux émissions de divertissement.

(www.radio-Canada.ca/ombudsman, Mandat)

3. La révision de l'ombudsman

L'ombudsman a écouté les segments mis en cause.

Samedi et rien d'autre, diffusée entre 7 h et 11 h le matin, est une émission qui mélange à la fois l'information et le divertissement : nouvelles, sports, revue de presse, météo, culture, musique, cinéma, nouvelles technologies, cuisine, horticulture/ski, etc., sur un ton tantôt sérieux, tantôt léger.

Cette émission relève de la direction de la programmation générale et non de la direction de l'information.

La contribution de la direction de l'information se limite aux bulletins de nouvelles qui se démarquent clairement du reste de l'émission par l'indicatif sonore qui les annonce, par le changement d'animateur, par le ton.

Ces bulletins de nouvelles sont clairement soumis aux *Normes et pratiques journalistiques* de la Société. Dans l'équipe de l'émission, seul le journaliste Lionel Levac relève de la direction de l'information; ce dernier traite des questions reliées à l'écologie.

Dans le cadre d'une autre plainte au sujet de propos tenus par M. Le Bigot dans la même émission¹, l'ombudsman a rencontré M. Le Bigot ainsi d'autres membres de la direction. Voici quelques extraits de sa révision :

M. Joël Le Bigot est un animateur d'expérience. Il considère que son rôle, c'est de « donner de l'âme » (anima) à son émission, de créer et de coordonner le mouvement entre les segments, les sujets, les personnes qui constituent son émission. Il se doit d'être vivant, parfois désordonné parfois ordonné, de donner de la couleur, jamais ennuyant; il crée ainsi une « ambiance ».

Samedi rien d'autre est une émission d'une durée de quatre heures; animer et improviser pendant quatre heures consécutives comporte des risques. M. Le Bigot reconnaît qu'il va parfois trop loin, mais pas dans ce cas-ci.

Comme animateur généraliste, et comme animateur d'une émission au contenu varié, il estime qu'il a le droit d'exprimer une opinion, qu'il conserve toute sa liberté d'expression. Il reconnaît qu'il ne peut tenir des propos « diffamatoires », ni des propos à l'encontre de son employeur, qui remettraient en question une décision administrative. Il estime par ailleurs que l'expression d'une opinion « à répétition » ou faire campagne pour une cause en excluant les autres points de vue sur une question serait manquer de mesure.

Au sujet de la Mission canadienne en Afghanistan, il estime que la participation à cette mission est un sujet d'ordre « moral » et qu'il a le droit de se prononcer sur tout sujet d'ordre moral, sans insister.

C'est à l'occasion de la présentation de la Revue de presse que M. Le Bigot s'est exprimé sur la Mission canadienne en Afghanistan.

Le directeur général de l'information, M. Alain Saulnier, souscrit à la nécessité de l'impartialité de l'information et de son personnel dans les émissions d'information.

¹ www.radio-Canada.ca/ombudsman Révisions 2006-2007 Propos de l'animateur Joël Le Bigot au sujet de la Mission canadienne en Afghanistan

Il ne s'oppose pas au décloisonnement entre les genres (information, éducation et divertissement), et à l'implication des artisans de l'information dans des émissions au contenu varié, à condition toutefois que les Normes et pratiques journalistiques s'appliquent dans les segments d'information. Dans ces émissions, M. Saulnier reconnaît que les animateurs ont une plus grande liberté d'action, mais il rappelle qu'ils sont soumis à la Politique des programmes qui impose bon goût et sensibilité aux auditoires. De plus, lorsqu'ils animent des segments d'information, ils devraient respecter l'esprit de la politique journalistique de la Société. En dehors de ces segments, il estime qu'un animateur devrait le plus possible éviter de commenter les questions controversées de l'actualité immédiate et plutôt se rendre accueillant à la diversité des opinions du public.

La première directrice de la Première chaîne de la radio française, M^{me} Louise Carrière, responsable des émissions de radio générale, souscrit aux principes de bon goût et de sensibilité exprimés dans la Politique des programmes, et à l'exigence de pluralisme et d'équilibre des opinions lorsque des questions controversées sont traitées.

M^{me} Carrière demande aux animateurs d'émissions généralistes de « personnaliser » leur émission, c'est à dire de leur donner un peu de leur âme et de leurs idées. Elle reconnaît que dans le traitement de l'information le principe d'impartialité doit être respecté; elle estime toutefois que l'animateur d'une émission qui mélange les genres peut à l'occasion exprimer son opinion sur un sujet dans le respect des points de vue différents du sien et sans attaquer les personnes.

Des balises doivent encadrer l'expression de ces opinions, comme le bon goût, le respect de la sensibilité des auditoires, le ton, ... Mais, il lui semble difficile de déterminer une fois pour toutes ces balises, puisque c'est souvent affaire de jugement et de contexte; M^{me} Carrière considère qu'il ne s'agit pas toutefois d'un passe-droit pour qu'un animateur se serve de son émission comme plate-forme pour faire campagne pour une cause.

Le directeur général de la radio française, M. Yvan Asselin, souscrit à l'exigence d'impartialité de l'information de Radio-Canada, une exigence clairement établie pour les émissions d'information. Dans les émissions de radio générale, il estime qu'il faut accorder aux animateurs une certaine capacité d'exprimer des points de vue personnels; il exclut toutefois les sujets sensibles et délicats – les sujets d'actualité courante qui sont controversés. Dans ces cas, il s'attend à ce qu'un animateur ne s'implique pas, ne prenne pas de positions personnelles, mais fasse plutôt écho aux opinions diverses du public. C'est à la fois affaire de contexte de diffusion et de jugement de la part de l'animateur et du réalisateur de l'émission.

En tout temps, un animateur doit éviter de se disqualifier lorsqu'il est prévu qu'il abordera un sujet controversé avec un invité de son émission.

Comme auditeur, il est possible de prendre les propos du 14 octobre 2006 de M. Le Bigot au premier degré, c'est à dire comme l'expression d'opinions réfléchies, de convictions fortes. Il est aussi possible de les prendre au second degré, c'est à dire comme des réactions émotives ou des boutades, ou encore de mauvaises blagues.

- Au premier degré

Un auditeur peut comprendre que l'animateur a exprimé des propos empreints de jugements de valeur dans un contexte de livraison de contenus qui ont toutes les apparences de l'information.

La politique journalistique est claire :

La crédibilité dépend de qualités comme l'exactitude et l'impartialité du reportage et de la présentation. (NPJ, III, 3)

De plus les animateurs sont soumis à une norme spécifique :

Il est aussi capital, pour garder la crédibilité de leurs propos, que les animateurs, les animatrices et les interviewers s'abstiennent d'engagement personnel, non seulement lorsqu'ils s'adressent au public mais encore dans leur façon d'animer une discussion ou dans le choix de leurs questions. (NPJ, IV, 1.1)

Enfin, la politique journalistique fait un rappel de la nécessité de se conformer aux lois et règlements pertinents :

Il convient aussi de tenir compte des implications légales ayant trait (...) à la diffusion de propos offensants ou d'images offensantes susceptibles d'exposer des personnes à la haine ou au mépris pour des motifs fondés sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou la déficience physique ou mentale (NPJ, IV, B, 4.6)

Manifestement, les propos de M. Le Bigot sont contraires à ces normes.

À ce titre, la plainte serait fondée.

- Au deuxième degré

Samedi et rien d'autre ne cherche pas qu'à informer, mais aussi à divertir. Un auditeur peut juger que les propos de M. Le Bigot ont été lancés à la volée, dans un contexte où de joyeux lurons se relancent; ce sont des mots d'humour, peut-être douteux, mais il y a toujours un risque dans l'improvisation.

Les auditeurs du samedi matin sont en congé ; ils ne veulent pas être plongés dans un questionnement sérieux.

La politique journalistique (NPJ) définit ainsi une émission d'information :

(une émission) dont le but premier est l'examen sérieux de questions importantes (NPJ, IV, B.3.3 Satire)

Manifestement, le but premier de *Samedi matin et rien d'autre* n'est pas l'examen sérieux de questions importantes : on rigole et on veut faire rigoler. M. Le Bigot n'est pas et n'a pas été un journaliste du service de l'information ou l'animateur d'une émission d'information.

Compte tenu du contexte, il est difficile de considérer que les propos contestés de M. Le Bigot correspondent à la définition de l'information pré-citée, y compris ceux exprimés pendant la « Revue de presse » qui est devenue prétexte à des observations ou des mots d'esprit peut-être discutables.

En toute honnêteté, on peut se demander s'il est pertinent de vérifier si la politique journalistique de la Société s'applique et si elle a été respectée.

En conséquence, le traitement de la plainte serait référé au service programme responsable.

Conclusion de l'ombudsman

Il y a une ambiguïté évidente : l'auditeur ne sait pas s'il a affaire à de l'information ou du divertissement, ne sait pas s'il doit prendre les propos de M. Le Bigot au premier ou au deuxième degré.

Dans sa réponse, la direction a pris la peine de rappeler que

Il n'est pas dans la tradition de la radio publique qu'un animateur utilise des expressions comme celles qu'il a utilisées.

L'ombudsman a aussi communiqué avec la première directrice de la Première chaîne de la radio française, M^{me} Louise Carrière. Cette dernière l'a informé qu'un suivi avait été fait auprès de M. Le Bigot.

L'animateur d'une émission qui mélange information et divertissement a besoin d'une certaine marge de manœuvre; il doit aussi pouvoir prendre des risques. Une certaine tolérance est assurément de mise. Mais lorsqu'il anime un segment d'information, la politique journalistique ne lui laisse guère le choix : il doit se comporter comme un animateur d'information et éviter de se prononcer sur une question.

De toute évidence, les propos mis en cause n'ont pas été exprimés dans un contexte où le sérieux et la rigueur dominaient ni dans les intentions, ni dans les faits.

L'ombudsman peut regretter que pour divertir on se serve de l'information. C'est toutefois le lot de beaucoup d'humoristes et on ne saurait les interdire, même à l'antenne de Radio-Canada. Il ne nous viendrait pas à l'esprit non plus de leur imposer le respect de la politique journalistique de la Société.

L'ombudsman considère plutôt qu'il appartient aux directions de programmation pertinentes de limiter la confusion dans l'esprit du public entre ce qui relève de l'information et ce qui relève du divertissement.

Par conséquent, il ne considère pas pertinent de poursuivre plus loin l'enquête et il réfère le traitement de la plainte au service programme concerné.

R.G.
2006-12-20

SAMEDI ET RIEN D'AUTRE
Le 14 octobre 2006

Premier extrait vers 9 h 6

Joël Le Bigot

C'est dans la série merveilleuse "Les publications du Québec" du Gouvernement du Québec, dans la série « Aux limites de la mémoire ». On a fait ces livres où on avait cherché des vieilles photos ou des photos noir et blanc de l'agriculture, de la, de la...

Richard Garneau

Hum, hum.

Joël Le Bigot

...de la de la marine, des soldats etc., et on fait des livres où, et là c'est les enfants. Alors c'est des photos noir et blanc de l'enfance etc. dans cette collection vraiment merveilleuse du Gouvernement du Québec. Mon papa est en carton. Alors écoutez

Femme

C'est Richard Garneau qui, Stéphane qui dit ça?

Richard Garneau

Oui c'est Stéphane qui a vu ça.

Joël Le Bigot

J'ai, j'ai beaucoup pensé à Stéphane en lisant cet article que je ne peux pas vous résumer parce que c'est trop long, mais c'est une chose qui existe aux États-Unis. Ça s'appelle le "flat daddy". Est-ce que vous avez eu ça un "flat daddy"?

Homme

Oui absolument.

Joël Le Bigot

Et ce, alors les Américains

RIRES

Femme

Y dit rien le "flat daddy".

Richard Garneau

Attendons de voir la définition.

Joël Le Bigot

Arrête papa, c'est pas drôle, c'est pas une blague, mais le papa ne répond pas. "Flat daddies" ou "flat soldiers", ce sont des effigies en carton grandeur nature que le gouvernement américain et les militaires Américains donnent aux enfants pour qu'ils n'oublient pas leur père qui est en train de tuer des gens...

Femme

Ayoye.

Joël Le Bigot

....et de se faire tuer en Irak. Alors je vois ça dans euh le courrier international. Vous avez un petit garçon sur une balançoire et à côté y a le "flat daddy", l'image en carton qui est sur l'autre balançoire etc. etc. Et euh les gens disent que les enfants s'habituent quand même. Avoue

RIRES

Joël Le Bigot

Qu'est-ce que vous avez à dire?

Homme

Non rien rien.

Homme

Est-ce que vous allez nous offrir un "flat Joël Le Bigot" bientôt là?

Joël Le Bigot

Elle le voit, elle le voyait sortir. Alors

Homme

Alors ça serait ..., on pourrait s'en servir comme cible.

Richard Garneau

Oui...

Joël Le Bigot

Alors, bon ben O.K. d'accord je vous en parle plus

Femme

On est pas sérieux.

Joël Le Bigot

parce que c'est trop triste. C'est inimaginable.

Femme

C'est un peu comme la photo sur le frigo han. Quand le papa est pas là pendant un bout de temps

Joël Le Bigot

Oui.

Femme

On met la photo pour pas que les enfants l'oublient.

Joël Le Bigot

Alors on voit, on voit le militaire et puis euh c'est ça voilà.

Femme
C'est affreux.

Joël Le Bigot
C'est l'Amérique. L'Amérique.

Homme
... être tentant.

Deuxième extrait vers 9 h 15

Femme (Ève Christian)
Et voilà le soleil s'est levé à 7h09 ce matin et se couchera à 18h12.

Joël Le Bigot
Et il fait combien ici là?

Femme (Ève Christian)
Et il fait sept degrés. Et on ne change l'heure que, je vous en parle parce que les gens me posent la question, on ne change l'heure que le dernier dimanche d'octobre pour la dernière année, parce qu'après ça ce sera le 1^{er} dimanche de novembre. Et en 2007...

Joël Le Bigot
Oui mais la la folie de de des.

Femme (Ève Christian)
...Oui.

Joël Le Bigot
Américains, est-ce que ça va marcher?

Femme (Ève Christian)
Ça commence, semble-t-il ça commence en 2007. On va changer l'heure, au lieu du 1^{er} dimanche d'avril, ce sera deux semaines plus tôt, le deuxième dimanche de mars.

Joël Le Bigot
Pis là on va avoir l'air des vrais fous là.

Femme (Ève Christian)
Ha.

Joël Le Bigot
Tout ça pour les Amerloques encore. Un jour là, faudrait leur régler leur compte han Richard Garneau?

Richard Garneau
Oui monsieur.

Joël Le Bigot
Allez-y Richard Garneau.

Richard Garneau
Oui Monsieur. Mais qu'est-ce qu'on va faire pour leur régler leur compte vous et moi?

Femme (Ève Christian)
Par où on commence?

Joël Le Bigot
On va se sauver en Normandie ou ben sur l'océan ou quelque part où y seront pas.

Troisième extrait vers 9 h 18

Femme (Nathalie Cloutier)
Je suis allée faire un tour en Acadie Joël Le Bigot. L'Acadie nouvelle nous parle ce matin de ce projet de Irving qui veut construire une deuxième raffinerie à St-Jean au Nouveau-Brunswick.

Joël Le Bigot
Hum, hum.

Femme (Nathalie Cloutier)
Bon on sait que euh le Nouveau-Brunswick a connu plusieurs coups durs économiquement et dans le secteur de l'emploi ces dernières années. Ça devrait donc être d'emblée une bonne nouvelle.

Joël Le Bigot
Hum.

Femme (Nathalie Cloutier)
Parce que c'est la création de cinq mille emplois pour la construction et de mille emplois permanents par la suite.

Joël Le Bigot
Mais, mais?

Femme (Nathalie Cloutier)
Un investissement de cinq à sept milliards de dollars. Des retombées économiques de plus de dix milliards pour le Nouveau-Brunswick, mais pour euh les provinces maritimes en général. Alors plusieurs voix s'élèvent pour dire attendez là il faut pas qu'on se laisse jeter de la poudre aux yeux. C'est un projet inquiétant pour l'environnement et la santé de l'avis de plusieurs et euh donc naturellement par exemple les émissions de gaz à effet de serre, si on implante cette raffinerie, les promesses de Kyoto ne tiennent plus.

Joël Le Bigot
Hum.

Femme (Nathalie Cloutier)

On ne pourra pas les respecter. L'autre problème c'est que avec les les coups durs dans, dans l'économie au Nouveau-Brunswick ces dernières années, c'est qu'il y a eu un exode assez massif de la main d'œuvre vers l'Alberta pour aller travailler dans les raffineries.

Joël Le Bigot

Oui pis les les.

Femme (Nathalie Cloutier)

Il faudrait ramener ces travailleurs.

Joël Le Bigot

Pis les sables bitumineux c'est, c'est la la quantité de polluants qu'on est obligé de fabriquer pour faire du sable bitumineux, c'est épouvantable. Et tout ça pour nourrir encore les gros culs Américains avec leurs Cherokee pis leurs patentes là. C'est ,c'est épouvantable dans les, de les voir d'abord. Et et on comprend pourquoi ils s'achètent des Cherokee. Y sont tellement gros qu'ils ne peuvent pas rentrer dans une auto normale. Et c'est pour ça que oui, non, mais riez pas c'est vrai.

Femme (Nathalie Cloutier)

Non je ne ris pas. Non non c'est.

Joël Le Bigot

Quarante-cinq pour cent des Américains sont gros comme des gorets.

Femme (Nathalie Cloutier)

Hum.

Joël Le Bigot

Alors ils montent là-dedans et puis il leur faut des gros bazous.

Femme (Nathalie Cloutier)

Hum, hum.

Joël Le Bigot

C'est c'est c'est une vraie horreur. Tiens au moins j'ai une bonne nouvelle.

Femme (Nathalie Cloutier)

Vous savez y a un autre effet de de de l'embonpoint des Américains, c'est les les compagnies américaines qui fabriquent des tombes maintenant qui en font pour les les

Joël Le Bigot

Ben oui.

Femme (Nathalie Cloutier)

les poids lourds.

Joël Le Bigot
Ben oui.

Femme (Nathalie Cloutier)
Et ça coûte une fortune.

Joël Le Bigot
Savez-vous ce qui coûte une fortune? Ils rentrent plus dans les scanners.

Femme (Nathalie Cloutier)
Oui c'est vrai.

Joël Le Bigot
Vous avez les scanners dans les hôpitaux? Y rentrent plus dedans. Euh j'ai une bonne nouvelle. Bonjour monsieur Joël Le Bigot. Bonjour monsieur Vigor.

Homme (Jean Claude Vigor)
Bonjour bonjour.

FIN DU VERBATIM DES EXTRAITS

Annexe 2

De Communications Radio
À : M. P. Dion
Date 28/11/2006 3:09 pm
Objet : Propos de l'animateur Joël Le Bigot
CC : Ombudsman Français

Monsieur,

Vos messages des 2,10 et 23 novembre 2006 à l'ombudsman de Radio-Canada nous ont été transmis par la direction de la Première Chaîne avec leurs instructions afin que nous en assurions le suivi. Dans ce message, sans préciser la date et l'heure de diffusion, vous écrivez avoir entendu un extrait de l'émission de Joël Le Bigot, dans lequel il y avait selon vous des propos anti-américains. Normalement, Radio-Canada répond aux plaintes quand le jour et l'heure de diffusion des propos entendus sont précisés.

Dans ce cas-ci, bien que vous ne donniez pas ces précisions, nous avons pu retracer les propos qui vous ont déplu. Ils ont été diffusés dans l'édition du 14 octobre 2006 de l'émission « Samedi et rien d'autre », peu après le bulletin de nouvelles de 9 h. Notre animateur y commentait d'abord, à sa manière, les « flat daddies », ces effigies en carton qui remplacent auprès de leur famille les militaires américains à l'étranger. Il a également parlé des changements de l'heure normale et de l'heure avancée qui se feront quelques semaines plus tôt à compter de l'an prochain aux États-Unis. Enfin, il a exprimé son point de vue sur la pollution causée notamment par les grandes cylindrées en expliquant leur popularité par le problème d'embonpoint dont souffrent de plus en plus d'Américains.

Ces remarques ont été lancées dans le feu du direct. Bien que notre animateur ne soit jamais allé aussi loin que de dire « plein de m... » comme vous l'écrivez, les termes qu'il a vraiment utilisés n'étaient pas, la direction l'admet, du meilleur goût et nous pouvons comprendre que cela ait pu vous préoccuper. Nous en sommes vraiment désolés et nous pouvons vous assurer que M. Le Bigot n'a voulu à aucun moment « leur régler leur compte ». Comme il l'a expliqué immédiatement dans son échange avec Richard Garneau, notre animateur voulait tout simplement dire qu'il faudrait aller ailleurs, sur l'océan ou en Normandie par exemple, pour vivre autrement. L'option qu'il préconisait n'en était pas une de violence, bien au contraire.

Rappelons que les problèmes de santé des Américains dus à l'embonpoint et à l'obésité, de même que leurs conséquences, sont réels et désormais de connaissance publique. M. Le Bigot a commenté le tout à sa façon. Pour cette raison, nous ne croyons pas que ses propos étaient haineux ou que son intention était d'offenser la population américaine en général. Cela dit, il n'est pas dans la tradition de la radio publique qu'un animateur utilise des expressions comme celles qu'il a utilisées.

Enfin, toute sanction, comme vous demandez, relève de la gestion interne de Radio-Canada. La haute direction prend cependant bonne note de votre demande.

Nous vous remercions d'avoir pris la peine d'écrire à l'ombudsman pour faire valoir un point de vue qui alimentera certainement les réflexions de la direction de la radio de Radio-Canada sur les attentes et perceptions de ses auditeurs. En espérant que nous pourrions continuer à vous compter parmi eux, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

L'équipe des Communications de la radio de Radio-Canada

c.c. Direction de la Première Chaîne